

SSIAP2N

SSIAP2

Chef d'équipe de sécurité incendie

Remise à niveau

FORMACODE : 42811

OBJECTIFS

Appliquer les règlements de sécurité incendie.
Encadrer et former son équipe d'agents de sécurité incendie.
Superviser l'assistance à personnes au sein de l'établissement.
Diriger le poste de sécurité lors des sinistres.
Intervenir efficacement en situation particulière.

TYPE DU PUBLIC

Diplômés ERP2, IGH2 ou bien encore équivalence SSIAP2 ne pouvant pas justifier de 1 607 heures d'activité dans l'emploi de Chef d'équipe de sécurité incendie au cours des 36 mois qui précèdent la formation.

PRÉREQUIS

Qualification de secourisme SST, PSE1 ou PSC1, à jour de recyclage ou de moins de 2 ans.
Attestation d'aptitude physique (certificat médical de moins de 3 mois).

PÉDAGOGIE

OUTILS ET MOYENS

> Méthodes pédagogiques

Exposés, exercices d'application, échanges.
Pédagogie active avec manipulation de matériel varié et adapté aux différentes exigences réglementaires.

> Moyens techniques

PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.
Système de sécurité incendie de catégorie A, extincteurs, robinet d'incendie armé, générateurs de fumée, moyens de communication radio.

> Moyens humains

Formateur qualifié, spécialiste incendie de formation initiale ou via son expérience professionnelle, et titulaire du diplôme a minima SSIAP2.

ÉVALUATION

> La présence effective du stagiaire à l'ensemble des séquences pédagogiques conditionne la remise du diplôme SSIAP2 par équivalence.

L'emploi de Chef d'équipe de sécurité incendie est subordonné au maintien à niveau des compétences de secouriste, à l'obtention d'un titre d'habilitation électrique par son employeur (a minima ind.H0 B0).

Un recyclage triennal du diplôme SSIAP2 est obligatoire.

- Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation remise au stagiaire.

> Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

CONTENU

- > **Les principes fondamentaux et la réglementation de la sécurité incendie en ERP et IGH**
Evolution de la réglementation en matière de prévention et d'accessibilité
- > **Mise en situation d'intervention**
Extinction d'un début d'incendie • Mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité
- > **Moyens de secours**
Agents extincteurs • Système de Sécurité Incendie • Moyens d'extinction
- > **La gestion du PC de sécurité en situation de crise.**
Gestion des alarmes • Alerte des sapeurs-pompiers • Réception des secours • Gestion d'une évacuation
• Compte rendu à la hiérarchie
- > **L'organisation d'une séance de formation**
Formation des agents de sécurité incendie • Pratique de l'animation • Déroulement d'une séance de formation
- > **L'équipe de sécurité incendie**
Organisation et fonctionnement • Gestion des conflits

MODALITÉS

Durée : 4 jours.

Prix : nous consulter.

Cette formation peut être éligible au CPF (voir sites internet : intercariforef.org et moncompteformation.gouv.fr).

Guide des formations – Arrêté du 2 mai 2005 consolidé

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET ASSISTANCE À PERSONNES		
Formation et expériences initiales	Formation	Prérequis
AGENT - SSIAP1		
Pas de qualification particulière en sécurité incendie ou prévention	Formation initiale SSIAP1 (Examen final) Stage SSIAP1 - 10 jours	Certificat médical d'aptitude physique Qualification en secourisme (SST, PSC1, PSE1) à jour de recyclage ou de moins de 2 ans Écrire et parler français
Homme du rang des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires et, titulaire de la formation initiale correspondante	Module complémentaire SSIAP1 (sans examen) Stage SSIAP1C - 43 heures 30	
Homme du rang des pompiers militaires de l'Armée de terre, de l'Armée de l'air ou de la Marine nationale		
Titulaire du Brevet national de jeune sapeur-pompier		
CHEF D'ÉQUIPE - SSIAP2		
SSIAP1 – Agent de sécurité incendie	Formation initiale SSIAP2 (Examen final) Stage SSIAP2 - 10 jours	Avoir exercé l'emploi d'Agent de service de sécurité incendie pendant 1607 heures durant les 24 derniers mois (attestation de l'employeur ou contrat de travail) Certificat médical d'aptitude physique Qualification en secourisme (SST, PSC1, PSE1) à jour de recyclage ou de moins de 2 ans
Sous-officier des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaire, des pompiers militaires de l'Armée de terre, de l'Armée de l'air ou de la Marine nationale et titulaire du PRV1, de l'AP1 ou du Certificat de Prévention		
CAP « Agent de prévention et de sécurité »		
Titulaire d'une mention complémentaire « sécurité civile et d'entreprise »		
Un an d'exercice dans la fonction de sous-officier des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaire, des pompiers militaires de l'Armée de terre, de l'Armée de l'air ou de la Marine nationale et titulaire du PRV1, de l'AP1 ou du Certificat de Prévention	Module complémentaire SSIAP2 (sans examen) Stage SSIAP2C - 4 jours / 28 heures	
CHEF DE SERVICE - SSIAP3		
Diplôme de niveau IV	Formation initiale SSIAP3 (examen final) Stage SSIAP3 - 30 jours	Qualification en secourisme (SST, PSC1, PSE1) à jour de recyclage ou de moins de 2 ans
SSIAP2 - Chef d'équipe de sécurité incendie		3 ans d'expérience en tant que Chef d'équipe (attestation de l'employeur ou contrat de travail) Qualification en secourisme (SST, PSC1, PSE1) à jour de recyclage ou de moins de 2 ans
DUT Hygiène et Sécurité option « protection des populations – sécurité civile », « protection civile » ou « hygiène et sécurité publique »	Module complémentaire SSIAP3 (sans examen) Stage SSIAP3C1 - 3 jours / 24 heures	Qualification en secourisme (SST, PSC1, PSE1) à jour de recyclage ou de moins de 2 ans
Un an d'exercice dans le grade d'Adjudant (minimum) des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaire, des pompiers militaires de l'Armée de terre, de l'Armée de l'air ou de la Marine nationale et titulaire du PRV2 ou du Brevet de Prévention	Module complémentaire SSIAP3 (sans examen) Stage SSIAP3C2 - 5 jours / 34 heures, nous consulter	
AP2 - Attestation de prévention de niveau 2		